

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
19 JUIN 2023

Date d'affichage de convocation
19 JUIN 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 27 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Emilie STELLA, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Nicolas LARGESSE, Thérèse MALEM, Caroline LIGNOUX, Isabelle SALOME, Stéphane BOUCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Nicolas LARGESSE, Roberto DRAPRON à Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER à Denis GUYARD, Eliane GOLLIOT à Slimane MOALLA, Guérigonde HEYER à Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG à Yolande GROBON, Charles RENARD à Laurence RENARD, Anne DEUDON à Thérèse MALEM, Etienne DERYN à Raymond BESCO

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

27 JUIN 2023

Objet :

**Demande de financement
auprès de l'agence de l'eau
Seine Normandie pour le projet
"ma cour passe au vert" des
écoles André Gide maternelle et
élémentaire**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'engagement de la commune de Magny-les-Hameaux à procéder à la renaturation des espaces publics de la ville, et le diagnostic des cours d'écoles effectué en 2020 faisant état de cours d'écoles très minérales et soumises à de fortes températures durant la période estivale,

CONSIDÉRANT le programme « eau et climat 2019/2024 » porté par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

CONSIDÉRANT que ce programme se traduit par un accompagnement financier des communes candidates, afin de réaliser notamment des aménagements permettant de réduire les volumes d'eaux de pluies collectés dans les réseaux d'assainissement,

CONSIDÉRANT le projet « ma cour passe au vert » de la commune de Magny-les-Hameaux, consistant à réaliser des aménagements de végétalisation et de déminéralisation dans les cours des écoles, répondant aux objectifs du programme « eau et climat 2019/2024 »,

CONSIDÉRANT l'intention de la commune de réaliser des travaux de végétalisation et de déminéralisation dans les cours des écoles André Gide maternelle et André Gide élémentaire durant le second semestre 2023,

CONSIDÉRANT que ces aménagements ont pour objectifs de réduire les effets de chaleur de ces cours d'école, de prendre en compte la gestion des eaux de pluie et de conforter la biodiversité auprès des usagers de ces lieux,

CONSIDÉRANT l'adéquation entre le présent projet de la commune de Magny-les-Hameaux et les objectifs du programme susnommé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : APPROUVE** le projet d'aménagement des cours des écoles André Gide maternelle et élémentaire.
- **Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour l'action de renaturation des cours des écoles André Gide maternelle et élémentaire.
- **Article 3 : DIT** que les dépenses des actions et les recettes seront inscrites au budget primitif 2023.

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne le sur le site internet de la ville : **30 JUIN 2023**

Certifiée exécutoire le : **30 JUIN 2023**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC